



Le p'tit mot de la Muni



Le milieu de l'année est passé, les vacances approchent, la nature explose de couleurs et la température est clémente, que peut-on demander de plus?

Votre muni s'apprête à aborder cette période estivale avec une certaine sérénité. Les comptes de la commune sont excellents, de gros projets ont passé la rampe, ce qui va lui permettre d'avancer dans les dossiers pour lesquels nous nous étions engagés.

Notre bureau communal se stabilise et se renforce, permettant au Municipaux d'être déchargés de certaines tâches administratives.

En résumé, à une année de la fin de la législature, force est de constater que les engagements ont été pris, les résultats se font sentir, l'ambiance entre nous est intacte.

Naissances



ROMANN

Né le 24 mai 2025.
Fils de Derya et Cyril Desmeules,
route de Fey 19.

Félicitations aux heureux parents!

Editeur: Municipalité de Vuarrens

Parution: mensuelle (sauf janvier et août)

Distribution: tous ménages/Fromagerie

Annonces commerciales: voir les conditions sur le site www.vuarrens.ch/vuarrens-info

Contacts: Administration communale,
La Place 3, 1418 Vuarrens
vuarrens-info@vuarrens.ch

www.vuarrens.ch

Sommaire



Agenda;
1^{er} août; Église orthodoxe;
Heures d'ouverture.....Page 2

Le saviez-vous? Eau et énergie;
Avis aux propriétaires; CaniculePage 3

Moustique tigre; Tri du plastique;
Livret de bienvenue;
Arnaque aux faux policiers.....Page 4

Le saviez-vous? Tri du verre;
Des chemins fermésPage 5

Les échos du conseilPages 6 et 7

Les échos (suite); RéseautagePage 8

Plaquettes commémoratives; Cerises.....Page 9

VIE LOCALE

Jardin naturel; Culte au bois Page 10

Panneaux didactiques;
Scarabée japonais Page11

Fête nationale; Soirée Moules Page 12

Heures d'ouverture



DÉCHETTERIE

Lundi de 9h30 à 11h45 - Mercredi de 17h à 19h30 -
Samedi de 9h à 11h45.

COMPOSTIÈRE

Mêmes horaires d'ouverture complète que la déchetterie (mercredi soir et samedi matin).

BUREAU COMMUNAL

Mardi de 8h à 11h30 et de 17h30 à 19h30.
Jeudi de 8h à 11h30.

**Le bureau communal sera fermé
du 11 au 24 août 2025.**

**Dès le lundi 25 août 2025
Nouveaux horaires d'ouverture**

Mardi de 7h30 à 11h30 et de 15h à 18h30.
Jeudi de 7h30 à 11h30.

Agenda



6 juillet 2025

Culte dominical, église de Vuarrens.

16 août 2025

Soirée Moules, refuge.

Le 1^{er} août, c'est bientôt



La Fête Nationale sera musicale, avec un trio hautbois, batterie, clavier et guitare. Musique récente, plus ancienne, dansante ou plus calme, ce 1^{er} août sera ouvert à toutes et tous, jeunes et moins jeunes. Vous trouverez le programme de la soirée à la dernière page.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour cette fête organisée par la Municipalité qui se veut joyeuse et festive.

Une église orthodoxe à Vuarrens?



Récemment, notre village a eu droit à un écho dans la presse vaudoise suite à la mise à l'enquête publique d'une église orthodoxe. En effet, l'Église orthodoxe macédonienne implantée en Suisse romande a mis à l'enquête la construction d'un lieu de cultes à Vuarrens, sur un terrain privé en cours d'acquisition par la communauté.

Dans le cadre de cette mise à l'enquête, 62 oppositions ont été déposées, dont la CAMAC et le comité de l'Église orthodoxe ont reçu copie. La Municipalité va maintenant en prendre connaissance, les analyser et les traiter en fonction de leur nature et de leur légitimité, avec l'appui du STI (Service technique intercommunal) auquel la Commune est affiliée et qui l'appuie dans toutes les mises à l'enquête.

Au besoin, une séance de conciliation sera organisée avec les opposants afin de discuter des problèmes soulevés et, dans toute la mesure du possible, y trouver des solutions.

Il n'y a pas de délai légal strict concernant le traitement des oppositions mais celles-ci seront traitées dans le courant de l'été et à la reprise en août. La Municipalité vous tiendra informés de l'évolution de ce dossier.

Commerces



FROMAGERIE du Gros-de-Vaud (J. Jambon)

Lundi à samedi 7h à 12h / 16h à 19h

Dimanche 8h à 12h / 16h à 19h

www.fromagerie-du-gros-de-vaud.ch

RESTAURANT Auberge du Lion d'Or

Lundi Fermé

Mardi - samedi 8h à 14h / 16h à 23h30

Dimanche 9h à 16h

BOUCHERIE CHARCUTERIE Buffat

www.boucherie-buffat.ch

POISSONNERIE Chez Océane

Lundi Fermé

Mardi 11h à 12h ou sur rdv

Mercredi 14h à 15h

Jeudi 14h à 17h

Vendredi Sur commande

PRODUITS DE LA FERME La Cabane à Mélissa

(Mélissa Pittet) Self-service

Lundi à dimanche 8h à 19h

<https://chevalley-pittet.wixsite.com/domaines>

GRILS+CUISINES D'EXTÉRIEUR Masdors Sàrl

Show room ouvert à la demande

+41 (0)78 888 08 83

<https://masdors.ch>

GARAGE du Gros-de-Vaud (C. Chevalley)

Vente de voitures neuves et d'occasions

Spécialiste Toyota

Lundi - vendredi 7h30 à 12h / 13h30 à 18h

www.ggv.ch

PRODUITS MÉNAGERS NATURELS / ARTISANAT

Aux Bulles de Sophie (magasin)

Lundi 10h à 12h

Mardi et jeudi Fermé

Mercredi 16h à 18h

Vendredi 16h à 18h

Samedi Fermé

Vente en ligne: <https://lesbullesdesophie.ch>

Au Point-compté

Lundi Fermé

Mardi 9h à 12h / 13h30 à 19h

Mercredi - vendredi Fermé

Premier samedi du mois 9h à 16h

www.broderie.ch

LE SAVIEZ-VOUS ?

Consommer de l'eau, c'est consommer de l'énergie!

En Suisse, l'eau reste encore relativement abondante, à l'exception de certaines zones comme le massif du Jura et quelques vallées alpines.

Toutefois, les périodes de sécheresse deviennent de plus en plus fréquentes à cause des changements climatiques. L'eau douce se trouve dans les lacs, les rivières, sous terre, et sous forme de neige et de glace sur les montagnes. C'est un véritable privilège, surtout si l'on compare avec d'autres régions du monde où l'accès à l'eau potable et l'irrigation des cultures sont de véritables défis.

Dans les foyers suisses, chaque personne dépense en moyenne 30 centimes par jour pour accéder à de l'eau potable de qualité au robinet. Il y a donc peu de motivation financière à économiser cette ressource.

Cependant, lorsqu'on prend en compte les impacts environnementaux liés à son utilisation, il devient évident qu'il est crucial de ne pas la gaspiller.

En effet, consommer de l'eau, c'est aussi consommer de l'énergie ! Énergie nécessaire pour produire de l'eau chaude pour se laver ou faire la vaisselle,

mais également pour pomper l'eau depuis les lacs et nappes phréatiques, énergie encore pour la rendre potable, puis la transporter dans les conduites et, enfin, énergie pour la dépolluer dans les stations d'épuration avant de la restituer à la nature.

Par exemple: chauffer l'eau pour prendre sa douche nécessite 50 fois plus d'énergie que de l'acheminer jusqu'au robinet et de la traiter dans une station d'épuration.

Pour la protection du climat, il est donc particulièrement crucial d'économiser l'eau chaude.

Surtout lorsqu'elle est produite avec des sources d'énergie non renouvelables comme le mazout, le gaz ou l'électricité provenant de centrales thermiques.

A la maison, un petit geste tel qu'un pommeau de douche et des robinets économiques permet de réduire notre consommation de 60%, passant de 18 litres à 6 litres par minute sans perdre en efficacité.

Source: <https://www.energie-environnement.ch/economiser-l-eau>



Avis aux propriétaires



Assainissement des chauffages et des chauffe-eau électriques

Le décret prévoyant l'assainissement des chauffages et des chauffe-eau électriques est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il prévoit leurs remplacements au plus tard au 1^{er} janvier 2033, pour tous.

Les propriétaires concernés doivent donc s'annoncer rapidement auprès de la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) ou des distributeurs d'électricité (GRD) par le biais d'un formulaire mis à disposition sur le site web accessible au moyen du code QR ci-dessous.

Grâce aux informations ainsi obtenues, la Direction de l'énergie pourra ensuite vous tenir informé directement de vos obligations et également tenir compte de votre situation individuelle, particulièrement au regard des différentes possibilités d'assainissement ainsi que des dérogations (techniques, financières) prévues par le décret.

Vous trouverez toutes les informations utiles également sur le site officiel de l'État de Vaud (même code QR).



La canicule est là

En raison des fortes chaleurs annoncées, le Canton active le plan canicule. Voici les bons gestes à adopter pour se protéger.

Je m'hydrate

Je bois régulièrement, au moins 1.5 litre d'eau par jour, même sans soif. J'évite l'alcool et je pense aussi à mes enfants et mes animaux.

Je mange léger

Je privilégie fruits et légumes, riches en eau. J'évite les plats gras et veille à bien conserver mes aliments.

Je me protège du soleil

J'évite les sorties entre 11h et 15h, je porte des vêtements légers, un chapeau et j'utilise une crème solaire indice 30+. Je garde mon logement frais en fermant les volets.

Je limite les efforts

Je réduis les activités physiques intenses, surtout aux heures chaudes, et j'écoute mon corps.

Prenez soin de vous et restez au frais!

Votre état de santé vous inquiète? Appelez votre médecin ou la Centrale des médecins 0848 133 133.

Sus au moustique tigre



C'est une espèce envahissante qui présente des risques sanitaires. Il ressemble à n'importe quel moustique, mais il est noir avec des bandes blanches évidentes sur le corps et les jambes. Il a également une ligne blanche qui traverse le thorax.



La période de développement sous nos latitudes commence à la mi-avril. À la mi-août, la densité est plus élevée et vers la fin de septembre les moustiques sont prêts à affronter l'hiver. Selon les températures, les moustiques sont actifs jusqu'en novembre.

Connaître le moustique tigre et le combattre

Après l'accouplement, la femelle du moustique doit faire un repas de sang pour compléter le développement de ses œufs. Elle pique l'homme et les animaux pendant la journée et pas qu'une fois.

Elle pond juste au-dessus de la surface de l'eau sur une surface solide comme un morceau de bois. L'élévation du niveau d'eau due aux pluies permet l'éclosion des œufs. Pendant l'été, la phase aquatique dure une semaine. Les adultes vivent environ un mois et pondent à plusieurs reprises.

Ces moustiques ont besoin d'eaux stagnantes. Divers récipients (arrosiers, casseroles, poubelles, trous dans la terre, trous dans les murs, qui contiennent de l'eau pendant plus d'une semaine peuvent produire des moustiques tigres. Cette espèce n'aime pas les grandes quantités d'eau dans les espaces ouverts, donc elle ne se trouve pas dans les étangs, les toits inondés ou les piscines sans surveillance, alors qu'elle pourrait coloniser les citernes souterraines ou les piscines ombragées.



Pour lutter efficacement contre le moustique tigre, il faut intervenir durant le développement larvaire soit durant la phase aquatique. Il convient alors d'éliminer tous les petits volumes d'eau et de traiter ceux qui ne peuvent pas être asséchés.

Pour en savoir plus: www.moustiques-suisse.ch

Tri du plastique



À la déchetterie, en août, un nouveau panneau sera installé à l'emplacement du futur bigbag dans lequel vous pourrez déposer vos sacs dédiés au tri du plastique. On espère évidemment qu'il vous aidera à identifier les plastiques recyclables.

Ouvrez l'œil et laissez-vous guider par Léo!

Prix des sacs de collecte:

Rouleau de 10 sacs de 17 l	Fr. 10.-/rouleau, TTC
Rouleau de 10 sacs de 35 l	Fr. 16.-/rouleau, TTC
Rouleau de 10 sacs de 60 l	Fr. 24.-/rouleau, TTC
Rouleau de 10 sacs de 110 l	Fr. 40.-/rouleau, TTC

Livret de bienvenue



Un livret de bienvenue, pour les nouveaux habitants, a été créé par l'administration communale. Il sera remis aux nouveaux arrivants lors de leur inscription au bureau communal. Tous les habitants de Vuarrens intéressés peuvent le commander par mail à: greffe@vuarrens.ch

Ce livret est conçu pour vous accompagner et vous informer sur les différentes ressources et services disponibles dans notre village et dans la région.

N'hésitez pas à nous rendre attentifs aux erreurs ou aux informations qui vous seraient utiles et qui pourraient y être ajoutées. C'est un outil qui doit vivre et servir à chacun. Bonne lecture!



Séniers escroqués

L'arnaque aux faux policiers! Cette escroquerie tourne dans notre région depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des assureurs ou des banquiers). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires - et parfois des objets de valeur - pour les mettre prétendument en lieu sûr.

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. **La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.**

Toutes les infos utiles sur www.votrepolice.ch

**LE
SAVIEZ-
VOUS ?****Pourquoi trier le verre
par couleur est important?**

Quand vous apportez vos bouteilles vides à la déchetterie, vous avez sans doute remarqué les containers séparés pour le verre blanc, brun ou vert. Et vous vous êtes peut-être déjà demandé: est-ce vraiment utile, puisque tout est mélangé ensuite?

Eh bien, oui, le tri par couleur reste essentiel!

En Suisse, environ 70% du verre usagé est effectivement trié selon les couleurs dès la collecte. Environ 30% est déposé dans des containers où les couleurs sont mélangées.

Mais quelle est la différence?

Tout dépend des besoins de l'industrie.

Le verre mélangé ne peut être réutilisé que pour produire du verre vert, car cette couleur tolère davantage d'impuretés. En cas de demande élevée de verre vert, le tri par couleur est moins critique. Le surplus de verre mélangé est toutefois valorisé, par

exemple dans la fabrication de matériaux de construction ou de systèmes de filtration. Rien n'est perdu!

En revanche, pour produire des emballages en verre blanc ou brun, un tri précis est indispensable.

C'est pourquoi il est primordial de respecter les consignes de tri par couleur. Cela permet de réutiliser le verre de manière optimale et de réduire la consommation d'énergie et de matières premières.

Enfin, il est vrai que, selon la demande du marché, les centres de traitement peuvent décider de re-mélanger les verres triés, mais cela reste une exception liée aux fluctuations industrielles.

En résumé: même si tout n'est pas toujours séparé jusqu'au bout, votre geste de tri reste crucial pour un recyclage de qualité.

Merci de continuer à trier consciencieusement – la planète vous en est reconnaissante.

Chemins forestiers fermés

La Municipalité vous informe que les travaux des dessertes forestières avancent mais que les chemins en grave calcaire et rénovés doivent rester physiquement fermés à la circulation jusqu'au démarrage de la prochaine période de coupe d'automne.

Afin d'éviter une usure prématurée de la desserte fraîchement rénovée, ces voies sont fermées à toute circulation, y compris aux cavaliers.

Les chemins seront fermés à l'aide de billes de bois afin de permettre aux randonneurs et aux cyclistes de passer.

Nous remercions les habitants pour leur compréhension et leur coopération. Bonne balade!



**TROP
VITE
TROP
PRÈS
TROP
TARD!**

**Respectez la vie des employé-es
d'entretien des routes.**



entrepreneurs!





Les échos du Conseil

Le Conseil communal s'est réuni le 17 juin, en présence de 31 Conseillers.

Lors d'une élection statutaire, le Bureau du Conseil a été réélu comme suit, pour cette dernière année de la législature:

- Olivier Piot à la présidence et Alain Roy à la vice-présidence.
- Anne-Laure Zurcher et Monica Normand-Schwab aux postes de scrutatrices.
- Christine Vulliamoz et Coralie Dumartheray aux postes de scrutatrices suppléantes.

Par ailleurs, le secrétariat du Conseil continue d'être assuré par Gaetana Duvoisin.

Puis les discussions ont porté sur les préavis suivants:

Comptes 2024

Les comptes communaux 2024, vérifiés par la fiduciaire Fiprom SA à Lausanne, sont bons (excédent de revenus de CHF 102 599.52) et la situation financière de la commune est saine.

La stratégie financière de la Municipalité s'articule toujours autour des 3 axes suivants:

- Investir et entretenir les infrastructures.
- Maintenir une fiscalité stable.
- Maîtriser les dépenses tout en investissant pour la qualité de vie dans la commune et en préservant le patrimoine communal.

Dans son rapport, la Commission de gestion et des Finances (COGEFI) a relevé la bonne tenue du «ménage communal» et a recommandé d'accepter les comptes 2024 tels que présentés.

Au vote, le Conseil a approuvé les comptes 2024 à l'unanimité moins une abstention.

Arrêté d'imposition 2026

Dans son arrêté d'imposition 2026, la Municipalité propose que tous les impôts, taxes et droits restent inchangés pour l'année prochaine, par exemple:

- Impôt sur le revenu et la fortune - 73,5% de l'impôt cantonal de base.
- Impôt foncier - CHF 0.80/mille francs.
- Droit de mutation sur les actes de transfert immobilier - CHF 0.50/franc perçu par l'État.
- Impôt sur succession et donation - ligne directe ascendante et descendante - CHF 0.30/ franc perçu par l'État.
- Impôt sur succession et donation - ligne collatérale ou entre non-parents - CHF 1.00/ franc perçu par l'État.
- Impôt sur les chiens - CHF 100.00/animal.

Dans son rapport, la COGEFI a recommandé d'accepter le préavis tel que présenté.

Il n'y a pas eu de discussions et, au vote, le Conseil a accepté l'arrêté d'imposition 2026 à l'unanimité moins une abstention.

Rénovations du Collège et son annexe

Ce préavis portait sur la rénovation complète du Collège et son annexe, incluant une mise à niveau énergétique. En effet, ce bâtiment emblématique et porteur de l'histoire du village, doit être modernisé pour répondre aux normes actuelles, y compris en matière de chauffage. La Municipalité propose de réaffecter le bâtiment à des usages villageois, notamment en y installant l'administration communale, tout en maintenant des espaces pour les sociétés locales et des locations.

Pour un budget total de CHF 2 740 000, les travaux incluent:

- La rénovation du Collège avec des aménagements pour la bibliothèque, des salles de répétition, une salle pour le Conseil communal, et l'installation d'un ascenseur pour l'accessibilité.
- La rénovation de l'annexe qui accueillera le système de chauffage.

Dans leur rapport, les deux Commissions chargées d'étudier ce projet se sont confrontées. La Commission ad hoc a recommandé de refuser le préavis tel que présenté. La COGEFI a, quant à elle, soutenu son approbation.

La discussion qui a suivi a permis de mettre en lumière le soutien d'une large majorité du Conseil pour le projet et, au vote, le préavis a été accepté par 20 voix, 9 voix contraires et 1 abstention.

Travaux d'assainissement au Lion d'Or

Le bâtiment et les infrastructures du Lion d'Or nécessitent des travaux d'assainissement, pour certains urgents. Ils prévoient la mise aux normes incendie, ventilation et électricité, la rénovation des chambres et des sanitaires, le réaménagement de la cuisine et la mise en place de mesures favorisant l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Ce projet vise à garantir la pérennité et la conformité de l'établissement en perpétuant la partie hôtelière qui est très appréciée dans la région. Le coût de ces travaux est estimé à CHF 455 525.

Dans son rapport, la Commission ad hoc a proposé un amendement visant à restreindre les travaux de la partie hôtelière, permettant de diminuer les coûts de moitié environ.

La COGEFI a, quant à elle, recommandé d'approuver le préavis tel que présenté.

L'amendement de la Commission ad hoc a été rejeté et la discussion a mis en lumière l'attachement du Conseil à l'établissement public du village et le sou-

hait de pérenniser son exploitation dans les meilleures conditions possibles.

Au vote, le préavis a été accepté par 26 voix, 2 voix contraires et 2 abstentions.

Stratégie régionale des zones d'activités du Gros-de-Vaud

La révision de la Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) impose une gestion rationnelle des zones d'activités. Des Stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SRGZA) ont donc été élaborées et doivent être maintenant soumises aux Législatifs concernés, avant approbation finale par le Conseil d'Etat. La SRGZA vise à structurer et optimiser les zones d'activités du Gros-de-Vaud pour répondre aux besoins économiques et légaux, tout en favorisant la densification et la relocalisation des emplois. Notamment en:

- Optimisant l'utilisation des zones d'activités existantes.
- Soutenant le développement économique en accueillant de nouveaux emplois et en relocalisant ceux mal situés.
- Fixant une densité cible de 48,9 emplois par hectare (EPT/ha).

Dans son rapport, la Commission ad hoc a recommandé d'approuver le préavis.

Il n'y a pas eu de discussion et le préavis a été accepté à l'unanimité moins 1 abstention.

Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré

Par ce préavis, la Municipalité demandait au Conseil communal d'approuver un règlement communal visant à protéger et renouveler le patrimoine arboré de la commune, en assurant un cadre de vie de qualité et en contribuant à la biodiversité. Il établit en particulier des conditions pour la suppression, l'élagage et la compensation des arbres.

Les objectifs de ce règlement sont de préserver le patrimoine arboré de notre village, de garantir la biodiversité et la qualité paysagère, ainsi que d'assurer une arborisation de qualité, intégrée au milieu naturel et urbain, tout en tenant compte des espèces invasives qui menacent la flore indigène.

La population prend de plus en plus conscience de l'importance de la nature et, en particulier, du rôle essentiel des arbres. Ceux-ci, grâce à leurs nombreux services écosystémiques, participent aussi à la lutte contre les îlots de chaleur et la pollution de l'air. Nos villes et villages sont directement impactés par le réchauffement climatique. Dans ce contexte, les espaces végétalisés et les arbres jouent un rôle crucial en rafraîchissant leur environnement par l'effet combiné de l'ombrage et de l'évaporation, atténuant ainsi les îlots de chaleur. Ils contribuent également à

l'amélioration de la qualité de vie et à la préservation de la biodiversité.

Les points essentiels de ce règlement sont les suivants:

- Tous les arbres sont dorénavant classés, leur abattage est soumis à une autorisation préalable.
- L'arborisation compensatoire sera réalisée en principe sur la parcelle où se trouvait l'arbre abattu.
- Dans certains cas, un fonds voisin peut se substituer au bénéficiaire de l'autorisation pour cette plantation compensatoire.
- Dans les zones à bâtir où la canopée ne contribue pas à la formation de nouveaux îlots de chaleur.
- La Municipalité peut mettre en place des mesures de compensation alternatives.
- Lorsque l'arborisation compensatoire est impossible, une taxe allant de CHF 800.00 à CHF 10 000.00 peut être exigée par la Municipalité, en fonction de la dimension, de l'espèce et de l'état sanitaire du ou des arbres abattus.
- Le produit de cette taxe sera affecté à un fonds communal spécifique, appelé «Fonds du développement du patrimoine arboré».

Dans son rapport la Commission ad hoc a proposé un amendement très complet en précisions qui a été accepté par le Conseil à l'unanimité moins 2 abstentions.

Le préavis amendé a ensuite été accepté à une très large majorité.

Projet de règlement général de police

Le règlement général de police actuellement en vigueur date de 1995 et est devenu obsolète. Ce nouveau règlement, composé de 113 articles, vise à s'adapter aux évolutions législatives, sociétales et aux besoins spécifiques de la commune.

La refonte a été réalisée en comparant le règlement type vaudois, en analysant des règlements récents d'autres communes et en intégrant les remarques du service juridique cantonal. Les modifications incluent une terminologie actualisée, des définitions plus précises et des textes plus exhaustifs, sans changement de fond.

Dans son rapport la Commission ad hoc a recommandé d'approuver le préavis.

Le Conseil a ensuite discuté de 3 amendements dont 2 ont été approuvés, le préavis a ensuite été accepté à une très large majorité.

Dans ses communications, la Municipalité a donné des informations sur différents sujets, tels que:

- Le nouveau logiciel communal qui sera mis en service en avril 2026.

(suite page suivante)

Les échos du Conseil (suite)



- La réorganisation bureau communal.
- La rénovation de l'église.
- La rénovation de l'église catholique Villars-le-Terroir, Vuarrens faisant partie de la convention intercommunale en charge.
- Les travaux de l'Ancienne Forge, 1^{re} partie terminée, la suite à l'automne sont terminés se poursuivront en septembre.
- Les travaux acoustique et de peinture prévus à la grande salle.
- Les travaux sur la route à l'entrée sud du village, reportés suite à des restrictions budgétaires cantonales et en attente d'une nouvelle planification.
- Les tarifs de l'eau et les taxes d'épuration.
- Diverses informations sur les associations intercommunales.
- Les manifestations à venir: le 1^{er} août, Country festival du Gros-de-Vaud, la rencontre villageoise avec les nouveaux habitants.

Lors des propositions individuelles, un postulat a été déposé, visant à modifier le nom de la grande salle, reconnue loin à la ronde, grâce aux activités

de l'AAV. Il propose que le nouveau nom honore le travail de cette association et de ses fondateurs. Soutenus par au moins 1/5 des Conseillers présents, le postulat a été transmis à la Municipalité pour traitement.



Mais c'est quoi un postulat?

C'est un instrument utilisé par un membre du Conseil communal (ou général) pour inviter la Municipalité à étudier une question spécifique et à préparer un rapport à ce sujet. Il ne s'agit pas d'une demande contraignante mais plutôt d'une invitation à la réflexion et à l'analyse. Le postulat charge la Municipalité d'examiner l'opportunité d'une mesure ou d'une proposition dans un domaine particulier et d'en faire rapport au Conseil.

Le Conseil communal s'est achevé à 23h40, le prochain aura lieu le 30 septembre 2025 à 20h.

Toutes les séances sont publiques et tout le monde est bienvenu. C'est une bonne manière de connaître la vie de la Commune, ses projets, ses réalisations, ses enjeux.

Une journée riche en échanges



Le mercredi 11 juin, Vuarrens a accueilli une journée dédiée au réseautage, organisée en collaboration avec la fromagerie du Gros-de-Vaud et Vaudoise Assurances. Une belle occasion pour de nombreuses petites PME de la région de se rencontrer, d'échanger des idées, de tisser des liens et pourquoi pas, de poser les bases de futures collaborations.

Environ 80 invités ont répondu présent, parmi lesquels quelques autorités locales ainsi que M. Jean-François Thuillard, président du Grand Conseil vaudois. Ce dernier a ouvert la rencontre en prononçant un mot de bienvenue aux côtés de M. Johan Jambon, maître fromager, et M. Thierry Zenker agent général de la Vaudoise Assurances Echallens et région.

L'événement s'est déroulé dans une atmosphère chaleureuse et conviviale, autour d'un verre et de délicieuses spécialités suisses revisitées en mode street food. Pour les curieux, une visite de la froma-

gerie était proposée, ajoutant une touche authentique à cette journée enrichissante.

Ce moment de partage a prouvé, une fois de plus, que le tissu économique local regorge d'énergie, d'idées et de synergies. Bravo aux organisateurs pour cette belle initiative !



Plaquettes commémoratives



Dernièrement, la Municipalité a eu le plaisir d'inaugurer plusieurs plaquettes commémoratives en divers lieux de notre village, soulignant des moments marquants et des figures importantes de notre communauté.

Biotope en hommage à Isabelle Wipfli-Thonney

La première cérémonie a été consacrée à Isabelle Wipfli-Thonney, ancienne municipale puis syndique de Vuarrens. À l'issue de son mandat, elle a généreusement fait don de la somme reçue en guise de remerciement pour ses années d'engagement, afin de financer un aménagement écologique durable.



Grâce à son geste, un magnifique biotope a vu le jour sur le talus à droite du chemin du Déjau. Conçu par Dany Buffat et réalisé par nos employés communaux Julien et Sashko, ce lieu abrite des arbres d'essences locales, des nichoirs, un hôtel à insectes, des tas de pierres et de bois ainsi qu'une prairie fleurie. Un véritable havre de biodiversité, pensé pour accueillir la petite faune et les insectes utiles.

La Municipalité a partagé un moment chaleureux et symbolique avec Madame Wipfli-Thonney et son époux pour lui exprimer toute sa reconnaissance. Merci, Isabelle!

Une source et une mémoire: René Wagnières à l'honneur

La seconde plaque rend hommage à René Wagnières, employé communal dans les années 1980, qui décou-



vert une source aujourd'hui encore utilisée pour alimenter la fontaine du refuge. Ce n'est pas tout: lors de cette découverte, Monsieur Wagnières mit aussi au jour des vestiges de l'ancien Vuarrens, autrefois situé sur le plateau en direction d'Echallens, déplacé après des destructions causées par la guerre ou un incendie.

Sa famille, réunie par son fils Jacques Wagnières, Conseiller communal et ancien Municipal, était présente pour cette émouvante commémoration. Un toast a été porté dans une ambiance à la fois joyeuse et empreinte de souvenirs forts.

Deux autres plaquettes mises à jour

Dans la continuité de ces hommages, deux autres plaquettes ont été actualisées:



Celle en mémoire du 600^e habitant, Arnaud Blanc, située sur le talus dédié à Madame Wipfli-Thonney.

Celle pour la 1000^e habitante, Olivia Buffat, située près de la table d'orientation.



Ces gestes symboliques rappellent que notre village évolue grâce à des personnes engagées et des événements qui méritent d'être célébrés et transmis.

Cerises à gogo



Les cerises sont mûres sur nos trois cerisiers communaux!

Profitez-en pour venir les cueillir - que ce soit pour faire de délicieuses confitures ou simplement les savourer directement de l'arbre.

Où les trouver?

- À gauche de la route de Corcelles (avant la fromagerie)
- Près du pont, chemin de la Riaz
- Sur le talus, chemin de Déjau

Servez-vous librement.

Et si vous passiez au jardin naturel!



Un jardin naturel, ça vous parle ? Imaginez un petit coin de verdure vivant et joyeux, où les oiseaux chantent, les abeilles butinent, les papillons virevoltent... Un espace accueillant, beau, relaxant – et qui demande souvent moins d’entretien qu’un jardin trop «parfait».



Aujourd’hui, le jardin naturel est carrément tendance! Exit les pelouses stériles rasées à 3 cm, les haies taillées au cordeau et les allées trop nettes. Ces jardins uniformes sans trèfles, sans fleurs, et surtout sans vie... c’est dépassé.

À la place, on célèbre la biodiversité: on laisse pousser, on observe, on écoute. On installe un hôtel à insectes, un nichoir pour les oiseaux, un coin sauvage pour les hérissons ou une mini-mare pour les libellules. Et on est fier de son jardin vivant!

Besoin d’idées ou d’un petit coup de pouce pour vous lancer? Pro Natura propose des conseils pratiques, simples et gratuits. Il suffit de s’inscrire à leur *Lettre des Jardins* pour recevoir régulièrement astuces et inspirations:

www.pronatura.ch/fr/inscription-a-la-lettre-des-jardins

Laissez la nature revenir chez vous et profitez de la magie du vivant, au quotidien.



Culte au bois 2025



Le culte du bois a eu lieu le dimanche 22 juin par un beau soleil, dans la bonne humeur, accompagné par les chants du chœur mixte et de la fanfare, merci à eux.

Malo Roy et Timea Froidevaud ont été baptisés à l’occasion, accompagné par le chant des oiseaux.

Merci à l’équipe du jumelage qui a préparé le site et sa super torrée. Merci à nos cuisiniers «pompiers» qui nous ont régales. Merci également aux dames qui ont fait de super pâtisseries.

Et pour finir, merci à la Municipalité pour toute l’aide qu’elle nous a apportée... location, matériel, véhicule.

Le rendez vous est pris pour 2027. Bel été à tous.

Paul Ferrari



Besoin d’aide ? Des professionnels répondent à vos questions et vous guident vers les bons soutiens.

0800 30 30 38



Appelez la
Centrale
des solidarités



Plus d’infos sur
www.vd.ch/centrale-solidarites

Hotline gratuite et confidentielle
Lundi - vendredi
9h-12h30 / 13h30-17h30
centralesolidarites@avasas.ch

A la table d'orientation



Les promeneurs qui se rendent à la table d'orientation de Vuarrens peuvent depuis quelques mois profiter d'un espace didactique enrichissant. En effet, des panneaux explicatifs ont été installés sur le site, offrant une expérience à la fois ludique et éducative.

Chaque panneau est équipé d'un QR code renvoyant à une fiche descriptive en ligne. Ces contenus permettent d'en apprendre davantage sur la vie des champs, les animaux de la ferme, ainsi que sur le quotidien des agriculteurs. Une belle manière de mieux comprendre le travail qui façonne nos paysages ruraux.

Cette initiative, rendue possible grâce à l'engagement de Bruno Gerber, renforce le lien entre ville et campagne, en rendant l'univers agricole accessible à toutes et tous - gratuite, sans inscription et dis-



ponible en tout temps. Une belle idée de sortie pour petits et grands, curieux de nature et désireux d'en savoir plus sur notre environnement local.

Un grand merci à Bruno pour cette belle réalisation.

N'hésitez pas à y faire un tour lors de votre prochaine balade!



Reconnaître le scarabée japonais (*Popillia japonica*) organisme de quarantaine

Une menace pour les cultures, les forêts et les espaces verts

Le scarabée japonais est un insecte particulièrement dangereux qui peut causer d'importants dégâts aux plantes cultivées, sauvages et ornementales: **tout soupçon de sa présence doit être signaler au plus vite.**

Comment le reconnaître:

- 1 **Sa taille (environ 1 cm):**
plus petit qu'une pièce de 5 centimes
- 2 **Ses couleurs:**
- tête et thorax vert métallique
- dos (élytres) couleur cuivre
- 3 **Abdomen:**
- 5 petites touffes de poils blancs de chaque côté
- 2 plus grosses touffes à l'extrémité



En cas de suspicion, capturer l'insecte et l'enfermer dans un bocal. Ensuite, aller sur le site de la DGAV (code QR) et suivre les instructions.

Direction générale de l'agriculture, de la viticulture et des affaires vétérinaires (DGAV) – Inspectorat phytosanitaire cantonal – popillia.dgav@vd.ch



FÊTE NATIONALE

Maxance Leda

Dès 18h: Le bar sera en mesure de vous accueillir
(organisé par la commission de jumelage)

19h: Partie officielle (invitée, Michèle Besson,
accompagnée en musique par la fanfare
l'Echo du Sauteruz)

20h: Repas (organisé par les Grizzlis)
Concert (organisé par l'AAV)

22h: Feu du 1^{er} août (si possible)



FORMULAIRE D'INSCRIPTION POUR LE REPAS

à déposer dans la boîte aux lettres communale ou par mail à greffe@vuarrens.ch

Les inscriptions sont vivement souhaitées afin de faciliter l'organisation
ainsi que la préparation du repas.

(Prix du repas: adultes: 15.-/enfants de 5 à 12 ans: 10.-/enfants plus jeunes, offert)

Nom/Prénom:

Tél.: Nombre: adulte /enfant 5-12 ans /jeune enfant

Commission de Jumelage

Vous êtes cordialement invités à notre traditionnelle

Soirée moules

Samedi 16 août 2025
dès 18h au refuge
de Vuarrens



Venez plonger dans une ambiance conviviale et savourer nos
fameuses moules façon Boujan!

Mais ce n'est pas tout... Pour vous désaltérer, des **boissons** seront en vente sur place.
Et pour ceux qui ne raffolent pas des moules, un **BBQ** sera mis à disposition (cervelas non inclus).

Contribuez à la préservation de notre belle planète en apportant vos propres
assiettes et verres réutilisables. Sans oublier également vos couverts.

Ensemble, faisons la différence. **MERCI**

Tarifs irrésistibles: Adulte Fr. 20.- / Enfant Fr. 10.- (jusqu'à 14 ans)
Inscriptions au 079 690 35 08 ou par e-mail à lepol1418@hotmail.com